



# BULLETIN MUNICIPAL



Bonjour à toutes et à tous,

Cette année notre bulletin vous est distribué un peu plus tard que d'habitude. Je sais que chacun d'entre vous attend cette parution et nous nous excusons pour ce retard. La commune, en charge de l'élaboration de ce bulletin a voulu rendre cette publication facile à lire, sans grand texte (je suis le seul autorisé à vous abreuver d'un discours), mais avec de beaucoup photographies relatant l'année écoulée.

Je tiens à remercier Leititia Kafil, Jean-Christophe Guillon, Pierre Salazard, adjoints ; et Maryline Panenc, conseillère en charge du site internet, pour leurs contributions. Mes remerciements vont aussi à Sophia Carayre, agent administratif, pour la mise en page et ses précieux conseils.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et ils sont nombreux, preuve que notre village est attrayant et dynamique. Sachez que nous sommes à la disposition de tous les habitants donc n'hésitez pas à franchir le seuil de votre mairie : Charlène et Sophia sont là pour vous accueillir.

L'année 2024 verra le recensement de la population et ce entre le 18 janvier et le 17 février prochains. Je vous invite à réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs, à savoir Claire Jacquetton et Viviane Vincent (les modalités vous sont présentées dans ce bulletin).

Pour 2023, ce fût l'inauguration des projets phares de ce mandat :

- la construction du restaurant scolaire ;
- la Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M);

- la réhabilitation de trois logements dans le bâti ancien :
- le préau au jardin public.

Ce sont des investissements conséquents pour notre commune (un peu plus d'un million d'euros), mais les loyers engendrés par les trois locations et la M.A.M. viennent financer le remboursement de l'emprunt consenti (480 000€ avec l'achat du tènement).

Merci à tous nos partenaires financiers (État, Région, Département, Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire) pour leur aide respective à hauteur d'environ 60%. Les travaux 2023 vous sont retracés dans cette parution et je ne m'y attarderai pas.

Au vu des grandes réalisations citées cidessus et dans le souci de préserver la bonne santé financière de notre commune et de garder des taux d'imposition communaux stables, la fin de la mandature ne verra pas émerger de grands projets. Mais ce n'est pas pour autant que nous allons rester inactifs :

- le Chemin piétonnier de la Verpillère à la Croix Blanche est toujours à l'étude avec l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police ;
- les panneaux de signalisation des différents axes de la campagne doivent être installés en 2024 ainsi que les plaques de numérotation manquantes;
- la réfection du réseau assainissement et de la voirie rue de la Porchellerie (derrière l'église);
- la mise en place par nos agents de l'espace de jeux au lotissement de l'Hippodrome;
- la pose de rideaux salle de la Forest;

### MAIRE

- la poursuite de l'aménagement des Allées ;
- l'aménagement du chemin de la Mine pour permettre un accès à la Maison de Retraite suite au démarrage des travaux d'ici fin 2024;
- 2024 verra aussi la mise en place d'un marché hebdomadaire le vendredi de 16h30 à 19h30. Le détail de ce marché est présenté dans ce bulletin.

Également à l'initiative de nos conseillers adultes et enfants, d'autres travaux peuvent émerger.

Je profite de ce bulletin pour dire :

Merci aux adjoints pour leur précieuse aide dans ma mission et leur soutien sans faille.

Merci aux conseillères et conseillers municipaux pour leur disponibilité, leur engagement et leur contribution.

Merci aux sept conseillères et conseillers enfants qui participent aux différentes manifestations de la commune (leur présence aux repas des anciens a été très appréciée) et qui apportent des idées nouvelles. 2024 devrait voir nos jeunes élus participer à une journée de visite à l'Assemblée Nationale.

Merci aux agents municipaux pour leur gentillesse, leur professionnalisme et leur sens du service public.

Merci au corps enseignant pour leur collaboration et leur écoute.

Merci à nos commerçants, artisans, agriculteurs pour leur dynamisme.

Merci à tous les bénévoles les nombreuses associations du village pour leur

contribution au rayonnement de notre commune.

Merci enfin à vous toutes et tous, habitants, pour l'attachement que vous portez à notre bourgade.

À propos des commerces, j'ai le regret de vous informer que le projet de cave à vins à la place de l'ancienne boucherie ne verra pas le jour. Le porteur de projet n'a pas obtenu les financements nécessaires.

Je terminerai mes propos en vous sensibilisant sur la vitesse excessive des automobilistes dans notre village. C'est dans ce sens que nous avons instauré une zone 30 sur toute la traversée du village et dans le centre bourg. Je demanderai à la gendarmerie nationale de mettre en place des contrôles. Il en va de la sécurité de nos enfants, de nos aînés et de nous tous.

Je réitère auprès de chacun de faire preuve de civisme afin de garder notre village propre (déjections canines, mégots, papier, etc).

En ce début de nouvelle année, je vous présente au nom des conseillers et des agents municipaux tous mes vœux de santé, de bonheur, de prospérité, de sérénité et la réalisation de tous vos projets.

Bonne lecture.

Cordialement.

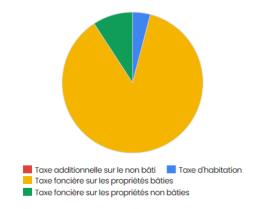
Jean-Marc Giraud



### FINANCES

#### Impôts locaux à Lay

(Source: JDN d'après ministère de l'Economie)



#### Les impôts sur les ménages de Lay

	Montant	Montant par habitant	Moyenne communes de 500 à 2 000 habitants
Taxe d'habitation	9 400 €	12 €	25 279 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	179 130 €	233€	326 819 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 660 €	27€	28 061 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0€	0€	126 €

#### **Quelques chiffres !!!**

Les résultats financiers de l'année 2022, présentent pour la section de fonctionnement un excédent de 149 416, 32 € et pour la section d'investissement un excédent de 91 006, 03 €.

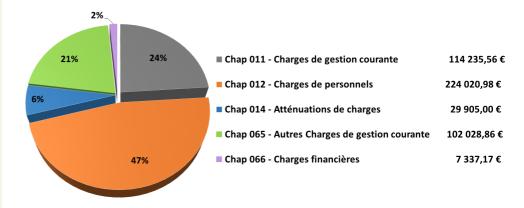
Toujours dans un souci d'une gestion rigoureuse du budget communal, et dans un contexte d'inflation permanent et sans accroitre les taux d'impositions, ces résultats reste maîtrisés.

Comme chaque année les excédents seront utilisés aux futurs investissements, nous permettant ainsi un autofinancement partiel de nos projets.

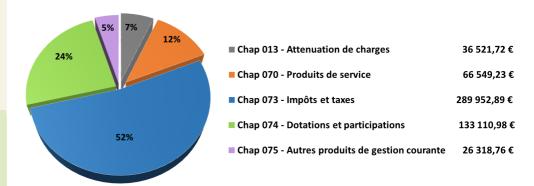
#### Pour info ...

Pour l'année 2023, le budget prévisionnel de la commune s'équilibre à 526 725€ en fonctionnement et 859 530,76€ en investissement.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 477 527, 57 €**



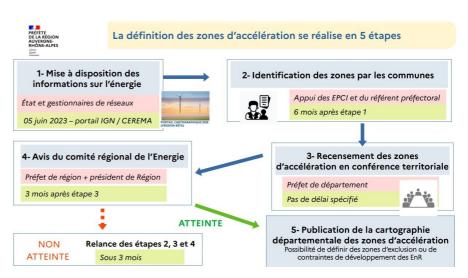
#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 552 453, 58 €





### FNERGIES RENOUVELABLES

Selon la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'État demande aux communes de définir une carte établissant des zones d'accélération de production EnR (ZACC).





Dans ce cadre, les communes doivent établir une cartographie des secteurs propices aux énergies renouvelables, définie à partir des potentiels énergétiques locaux. L'objectif est de faire émerger de nouvelles initiatives citoyennes de production d'ENR sur le territoire pour accélérer la transition énergétique tout en favorisant la participation des habitants.

Lors de la réunion publique, menée par Jean-Christophe Guillon, adjoint au maire, il a été rappelé que la réalisation d'un projet dans une de ces zones peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie et que les porteurs de projet seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces zones d'accélération.

Plusieurs citoyens, se sentant concernés, ont souhaité assister à ce temp d'échange. C'est dans une ambiance de travail, d'écoute et de convivialité que l'élaboration des zones a pu être finalisée, en tenant compte de l'expression de chacun.

Merci à tous.

**Photovoltaïque :** tâche urbaine, zones d'activité, parking, friches

**Éolien :** connaissance de projets ou réflexions ? Zones sans contraintes au regard de la filière ?

**Biomasse & solaire thermique :** tâche urbaine et zones où se situent les consommations de chauffage et d'eau chaude (logements, entreprises, bâtiments)

**Géothermie**: tâche urbaine et zones où se situent les consommations de chauffage et d'eau chaude (logements, entreprises, bâtiments)

**Biogaz** : connaissance de projets ? Zones moins sensibles à certains impacts ? (Circulation, présence de gisement...)

**Réseaux de chaleur :** tâche urbaine et zones où se situent les consommations de chauffage et d'eau chaude (logements, entreprises, bâtiments)







Mars 2023 a marqué la fin de l'aménagement du chemin de Ronde avec le nouveau revêtement en enrobé à chaud mis en place par une entreprise locale.

De nombreux travaux ont été réalisés par les employés communaux, Jérôme et Joël, dans le village ainsi que dans la campagne.

Comme les années précédentes, la propreté et le fleurissement dans le bourg exigent de nombreuses heures de travail. Sur la voirie, en rural, un suivi est indispensable après un orage ou des vents violents afin d'assurer une sécurité maximum.

Des aménagements ont été réalisés aux Allées avec la création d'un chemin piétonnier et la plantation de pelouse.

Une canalisation d'eaux usées a été changée sur 80 mètres dans une prairie.

Des fossés n'assurant plus l'évacuation de l'eau sur les chemins communaux exigeaient un curage avec évacuation de la terre. Tous ces travaux sont réalisables sans l'intervention d'entreprises, grâce aux compétences de nos agents et à l'achat d'une mini-pelle.





### VOIRIE

Dans le bourg ont été installés plusieurs garages à vélos, permettant aux cyclistes de stationner en toute tranquillité.

Une multitude de travaux ont été exécutés pour l'école comme:

- la remise en état d'une bordure de toit,
- le déplacement des meubles,
- la réalisation d'un muret arboré de fleurs et d'arbustes, etc.

Cette année a aussi permis la finition des logements, du restaurant scolaire et de la Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) dans l'ancien bâtiment dit "Maison Jacquetton".

En 2023, le gros investissement s'est porté sur la construction du préau par des entreprises locales, rendant ainsi des services très appréciés par l'école lors de son spectacle de fin d'année, par le Comité des Fêtes lors de la fête patronale et pour toute autre manifestation.

Rue de la Chapelle, des chicanes ont été installées.

Le Département a refait toute la chaussée aux Allées, embellissant encore notre village.











### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



De nouvelles élections ont eu lieu le vendredi 6 octobre 2023.

Cinquante-neuf enfants se sont présentés aux urnes pour élire trois nouveaux conseillers : Malicia, Fanély et Victor.

#### 1er rang, en bas:

Fanély, Victor, Malicia et Axel.

#### 2ème rang:

Jacky, Lola, Zoé Leititia KAFIL, adjointe au Maire

### LES COMMÉMORATIONS

#### L'INAUGURATION DE LA CANTINE ET DU PRÉAU









# CCAS

Comme chaque année, le CCAS de Lay a organisé son traditionnel repas de Noël offert aux aînés du village. Une cinquantaine de personnes ont été accueillis par Monsieur le Maire, sa première adjointe et les membres du CCAS le samedi 16 décembre à midi afin de partager un repas dans une ambiance festive.

Le délicieux repas avait été élaboré par la société Alterrenative et le dessert par la boulangerie-pâtisserie Jacquetton.

Pour les aînés ne voulant ou ne pouvant pas participer au repas, une corbeille gourmande leur a été distribuée.



#### LES RENCONTRES DU CME ET DU CCAS



### **E**COLE

L'école de Lay (RPIC avec Neaux) accueille 100 élèves pour 4 classes : 34 élèves en maternelle 21 en CP - CE2 23 en CE2 22 en CM1 - CM2



L'équipe enseignante











Les agents communaux

#### **DÉPART DE JOCELYNE**

Ça y est, l'école est véritablement finie pour Jocelyne Gasdon!

Depuis mars 2001, Jocelyne (ATSEM) secondait les enseignants de l'école maternelle. Passionnée par son métier, elle a vu défiler des centaines d'enfants, laissant de très bons souvenirs auprès de chacun d'eux.

Elle a œuvré au sein de la classe maternelle pour accompagner les enfants dans leur apprentissage, mais s'occupait aussi d'accueillir les enfants à la garderie, de distribuer les repas à la cantine, d'entretenir les locaux, etc.

L'équipe municipale lui souhaite une longue et heureuse retraite.

#### **VOYAGE SCOLAIRE**

Du lundi 5 au vendredi 9 juin 2023, les élèves du CP au CM2, soit 68 enfants, ont participé à un voyage scolaire à Taussat en Gironde. Ils étaient encadrés par 9 adultes. Un long travail dans les classes avait été mené en amont pour préparer ce beau voyage.

Au programme sur place : découverte de l'ostréiculture, découverte du bassin d'Arcachon, visite du phare de Cap Ferret, sortie en bateau sur le bassin, ascension de la dune du Pilat, lecture de contes sur le bord de mer, pêche à pieds, découverte du port, dégustation de produits de la mer, etc.

Un voyage qui restera gravé longtemps dans la mémoire de chacun.



### PUBLIQUE

#### **MATERNELLE**

Réalisation d'affiches pour sensibiliser les enfants des autres classes sur les économies d'énergie d'éclairage.



Réalisation d'un flyer distribué à toutes les familles pour réduire les déchets lors des goûters et des pique-niques.

#### LABELLISATION E3D : Ecole en Démarche de Développement

L'école de Lay a été sollicitée par un enseignant référent et a choisi de s'engager dans cette labellisation. Après une réflexion et une réunion, chaque classe a eu un défi à réaliser.

#### CM1 / CM2

Réalisation d'expériences et proposition de solutions afin d'économiser l'eau.

#### CE<sub>1</sub>

Défi de multiplier les déplacements doux pour venir à l'école : à pieds, en vélo, en covoiturage.



Avant



Après

#### **TRAVAUX**

Une réfection concernant l'étage de l'école a été faite pendant les vacances d'été. Des cloisons ont été tombées, le plafond et le plancher ont été changés, un espace cuisine a été créé, une douche et des toilettes ont été rénovées.

#### **FRESQUE**

Pour donner suite au projet de l'équipe enseignante sur la restauration de la cour de l'école, une fresque a été réalisée par l'artiste Julien Lachaize avec la participation des cent élèves.

On peut admirer trois mandalas représentant un potager, la terre et les insectes abordant le thème de la nature.

Cette création a demandé pas moins de 200 heures de travail, pour un coût de 4000€ porté par les mairies : 3200€ par la mairie de Lay et 800€ par la mairie de Neaux.



### NAUGURATION

















## MAISON JACQUETTON









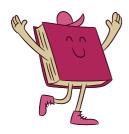








### BIBLIOTHEQUE



#### Côté pratique

La bibliothèque est ouverte au public toute l'année les mardis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h. Fermeture les jours fériés.

Les inscriptions et les prêts sont gratuits et possibles à tout moment de l'année.

Contact: lay.bibliotheque@gmail.com

#### Accueils réservés

Le jeudi matin pour la Maison d'Assistantes Maternelles « un petit pas Lay », et les toutpetits.

Selon un calendrier défini : accueil des classes du RPI Lay/Neaux pour du prêt ou des animations.

#### Qui sommes-nous?

La Bibliothèque de Lay fait partie d'un réseau de 250 bibliothèques et médiathèques desservies par la Direction Départementale du Livre et du Multimédia de la Loire. (DDLM)

Créée par un partenariat entre le Département de la Loire et la commune de Lay, la bibliothèque est donc municipale.

Elle dispose d'un fonds de documents propre, la commune attribuant un budget d'acquisition chaque année . L'offre documentaire est complétée par les livres déposés par la DDLM. La gestion de ce service public a été déléguée à l'association l'Etincelle de Lay.

En plus de sa mission d'accueil du public, l'équipe de 9 bénévoles procède à des échanges réguliers de documents, et propose un service de réservation de livres et des animations.

#### Que peut-on emprunter à la bibliothèque?

Dans le secteur adulte : romans, biographies, documentaires, livres-lus, BD, CD, DVD, etc. Dans le secteur jeunesse : albums et romans enfants, romans jeunes documentaires ,BD, CD, DVD, etc.

Tout au long de l'année et en accès libre, on y trouve : des sélections de livres, des expositions, les « vacances animées », à destination de la jeunesse.

Infos sur les événements à venir sur nos pages Facebook et Instagram.

Pour compléter l'offre culturelle, Le Département ouvre à tous les Ligériens, gratuitement et sans condition, la Médiathèque Numérique de la Loire : e-book, livres audio, VOD, Musique, mais aussi autoformation et presse.

Toutes les infos sur ce service sont sur mediatheque-numerique.loire.fr

### ISTOIRES DRÔLES... MAIS VRAIES



Page rire, humour et nostalgie

Jusqu'aux années 2000 environ, le journal "La tribune Le progrès" pu<mark>bliait un petit</mark> article dans les premières pages intitulé « Les potins du carrefou<mark>r ». Bien des</mark> lecteurs commençaient leur lecture du journal par cette rubrique. Il s'agissait de mettre en évidence les petites mésaventures de tout un chacun, colportées de bouche à oreille jusqu'au correspondant. Là où les personnes restaient anonymes, avec suffisamment de détails qui les faisaient reconnaître par leurs proches. Les sujets étaient toujours sans gravité, traités avec humour. En voici quelques-uns des plus cocasses.



Le village de Lay souhaite mettre à l'honneur un fait marquant... Un résident de la place du Monument, apprécié pour son dévouement, sera désormais connu pour son sommeil léger et son esprit vigilant. Une nuit de plein été, il est éveillé par un bruit insolite. Des coups sourds et répétés, lui mettent à l'esprit qu'un tiers (pas payant) tente de pénétrer dans une mai-son voisine inoccupée.

L'union ayant toujours payé, Maurice, son voisin fut de suite appelé en renfort. Et voici nos deux hommes à pas feutrés, mais la démarche volontaire, tels deux «flics» amiami, qui s'avancent vers le lieu supposé de l'effraction. Et là, dieu merci, rien d'anormal. Il tendent l'oreille, regardent. Rien! Plus de bruits ouïs, pas de

bris d'huis. Restait le problème de ce «tapage» nocturne qui risquait de générer d'autres fausses alertes. Une enquête savamment diligentée en identifia l'origine.

Dans un clapier tout proche, un lapin, de sexe masculin, «insomnnié» par la nuit claire, frappait de sa patte rageuse la paroi de sa case jugée trop exigüe. Ce lapin sortait-il d'un rêve? D'où il s'ébattait parmi le thym sauvage et le serpolet dans les garrigues paradisiaques où le mot civet est interdit

Moralité: quand un lapin nostalgique vous tire de votre lit; de ses ardeurs nocturnes n'en faites pas délit!



La fête des classes de Lay a failli tourner en fête de la batteuse. Pour une raison que l'on ignore encore, quelques conscrits, invités et amis, décidèrent tout à coup, comme on dit en terme de battage, de «passer de la paille».

Ils ne crurent pas si bien dire et l'événement aurait pu rester anodin, s'il n'avait eu lieu dans un café à l'heure de l'apéritif. Drôle d'endroit pour un épandage massif de chaumes blonds et odorants!

Tourjours est-il que cela dégénéra et certains clients se mirent à chercher des poux dans la

paille, d'autres la paille dans l'oeil du voisin. Les serveuses eurent beaucoup de mal à évoluer et la patronne du bar voyant son établissement ressembler à un foirail, traita les agitateurs...d'empaillés.

Mais le fauteur de troubles, l'homme de paille en quelque sorte, fut bien difficile à identifier.

Si d'aventure, il vous vient désormais à l'idée de commander un seau d'eau avec une paille en entrant dans le café, méfiez-vous, la patronne pourrait bien sortir...sa botte secrète!



#### A la quatrième «taupe» il sera... ect...

A Lay Gérard fait référence dans le milieu bouliste roannais et bien au-delà.

Le week-end dernier avec son équipe: Jean-François, Alain et Patrick, il s'inclinait en quart de finale du tournoi international de Lyon. Bel exploit! Mais il est aussi bon jardinier et désolé de voir les taupes lui jouer «bouleversement en sous-sol».

Il existe différents remèdes. Les poisons: trop dangereux, les pièges: inefficaces. Il opta pour une solution qui consiste à s'armer de patience, d'un siège et d'un instrument aratoire et de surprendre l'intrus dans sa turbulente be-

sogne.
Sachant que la taupe est créditée d'une précision légendaire qu'elle «tunnelle» a heure fixe que s'est-il passé? La taupe était-elle

encore a l'heure d'hiver? La fatigue d'un long week-end bouliste?

Toujours est-il que notre ami fut surpris par un proche, sommeillant sur son siège.

La taupe passa et repassa bénéficiant d'un sursis. Notre jardinier ragea et fila la trame de ce récit.



Quand ont a perdu son chat et que l'on ne s'appelle pas «Mère Michel», il faut faire usage de multiples stratagèmes. Mlle MCV résidant lotissement de La Forest, avait aussi perdu sa féline compagne.

Elle inspecta toutes les caches possibles, appela en vain jusqu'à promettre à la fugueuse des croquettes en forme de losange. Pourquoi losange? il faut savoir que la chatte s'appelle Safrane.

Mais rien n'y fit. Elle utilisa alors un leurre qui fonctionne bien, manœuvrer la porte du réfrigérateur.

A ce bruit beaucoup de chats accourent espérant une friandise. Le résultat fut immédiat et la chatte réapparait... le poil givré et le «Miaou» rauque! Et pour cause elle sortait tout bonnement du réfrigérateur où elle s'était laissée enfermer par mégarde.

Depuis elle s'éloigne du frigo...





# ĖTAT



### CIVIL



Les mariages



Crédits photo Eléonore Langlois



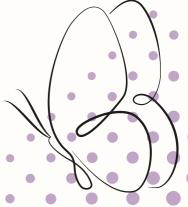
Angélique TOMBEUR RAES Dimitri LALLOYEAU



Tiphaine DE COUËSPEL Jean-Denis FOURNIER de SAINT-JEAN



Hubert GOUTTENOIRE Suzanne AGUILERA Joziane NOYEL Marie RODET Jeanne CENA Virginie GASCHERAU Régis MARGUIN Fleury ROMAGNY Marie-Thérèse CHEVRON Marie-France BERTHELOT Pierre BOUCHÉ



### IE PRATIQUE

#### ÉLECTIONS

prochaines élections les seront européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Elles permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Vous avez jusqu'au Vendredi 3 mai 2024 pour vous inscrire sur la liste électorale de votre commune de résidence.

#### **SÉCURITÉ**

Pour simplifier les échanges entre les administrés et la Police ou la Gendarmerie, il est désormais possible de réaliser ses démarches en ligne. Rendez-vous sur le site

#### www.masecurite.interieur.gouv.fr.

Pré-plaintes, signalements, conseils, etc. Toutes les démarches non urgentes sont accessibles en quelques clics.

Communiquez avec un policier ou un gendarme grâce au tchat disponible 24h/24, 7j/7.

Retrouvez aussi diverses fiches conseils.

#### **URBANISME**

Vous avez un projet de construction, de rénovation, de travaux divers?

Réalisez votre demande en ligne depuis chez vous en vous rendant sur le site

https://netads.copler.fr/NetADS/sve/connexion

Des questions sur votre projet?

Le service ADS de la CoPLER vous conseille et vous accueille sur rendez-vous les mercredis et les jeudis de 9h à 12h.

Contact: 04 77 62 77 62 ou ads@copler.fr

#### HABITAT

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein

d'un logement dont vous êtes propriétaire ? Contactez un conseiller de Rénov'actions42 au 04 77 41 41 25 et bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

Permanence uniquement sur rendez-vous à la COPLER tous les 4ème mercredis du mois de 9h à 12h.

Plus d'infos: www.renovactions42.org

#### **RÉSERVATIONS SALLES**

- période estivale, du 1er avril au 30 septembre inclus ;
- période hivernale, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars inclus.

Règlements et toutes les informations à retrouver sur le site le la commune

	Capacité (nombre de personnes)		Tarifs	
		Hiver	Été	Vin d'honneur
Salle des Associations la Forest	70	220 €	200 €	100 €

Tarifs appliqués selon la DCM n°20190915.10 du 15 septembre 2022

<u> </u>				
	Capacité (nombre de personnes)	Tarifs		
		Hiver	Été	Vin d'honneur
Salle communale	100	160€	160 €	100 €
Petite salle de la Porchellerie	35	90 € + 10 € de chauffage	90 €	40 €
Petite salle de la Porchellerie + forfait vaisselle	-	100 € + 10 € de chauffage	100€	-
Salle communale + Petite salle de la Porchellerie	-	250 € + 10 € de chauffage	250€	-
Salle communale + Petite salle de la Porchellerie + forfait vaisselle	-	280 € + 10 € de chauffage	280 €	-

Tarifs appliqués selon la DCM nº20230420.2 du 20 avril 2023

### VIE PRATIQUE

#### Déchèterie de Croizet-sur-Gand

• Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

• Le samedi de 9h à 17h30

Contact: 04 77 63 21 13

#### Déchèterie de Régny

• Du mardi au vendredi de 9h à 12h30

• Le samedi de 9h à 17h30

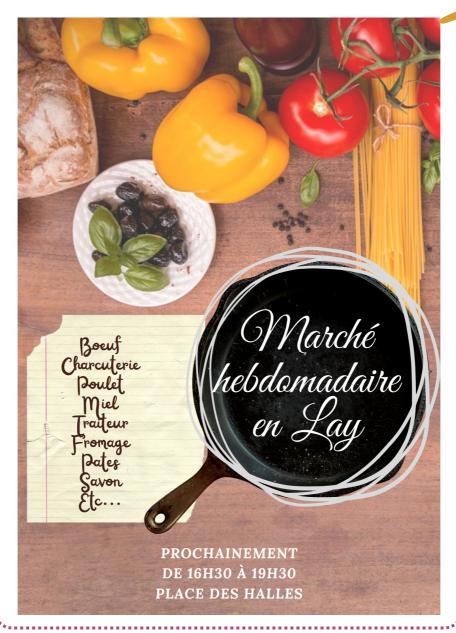
Contact: 04 77 63 06 68



#### **OBJETS ENCOMBRANTS**

Si vous avez des objets dont vous souhaitez vous débarrasser, mais qu'il vous est impossible de les transporter à l'une des déchèteries citées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec la mairie. Un article paraîtra dans le journal afin de communiquer la date de ramassage. Ce ramassage sera effectué par les agents communaux.

#### NOUVEAUTÉ





### BIEN VIVRE À LAY

#### **ÉCOBUAGE**

Le brûlage des déchets ménagers et des déchets verts est interdit pour tous les particuliers. Il en va autrement pour les professionnels, et donc les agriculteurs qui peuvent procéder au brûlage de leurs déchets verts durant certaines périodes de l'année. Il suffit de retirer une déclaration et de la retourner, complétée, en mairie au moins 5 jours francs avant la date prévue du brûlage.

#### **PROPRETÉ**



#### HAIE

Toute plantation de 2 mètres ou plus doit se situer à au moins 2 mètres de la limite séparant les deux propriétés. Les haies et arbustes de moins de 2 mètres peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de cette limite. Si un grillage ou un mur sépare les deux propriétés, aucune distance de plantation n'est obligatoire.

Toute haie qui représente la séparation entre deux propriétés est considérée comme **mitoyenne**, quel que soit le type d'arbre. Les deux parties ont la responsabilité de tailler celle-ci. Il convient donc de se mettre d'accord avec le voisin afin d'éviter tout malentendu.

Si la haie **n'est pas mitoyenne**, son entretien revient donc au propriétaire ou au locataire du terrain sur lequel elle se trouve.

#### BRUIT

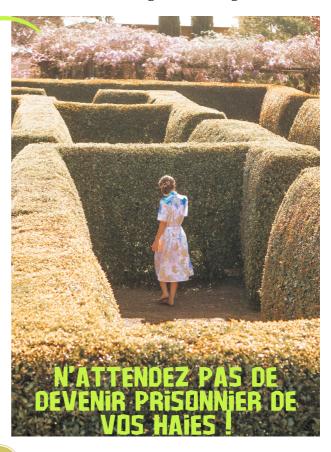
Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage et de bricolage bruyants (tondeuses, débroussailleuses, raboteuses, compresseurs à air, etc) en dehors de ces créneaux:

- en semaine : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche : de 10 h à midi

#### **ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

Vos arbres ou plantations dépassent sur la voirie ou leurs feuilles tombent sur le trottoir ? Vous devez couper les branches gênant la circulation (des piétons et des véhicules) et retirer toutes les feuilles et fruits qui tomberaient sur le trottoir devant chez vous.

En hiver, vous devez également assurer l'entretien sur la portion devant chez vous : retirer la neige et assurer l'épandage de sel ou de sable pour limiter les risques de chute en cas de neige ou de verglas.



### NFOS MAIRIE

#### La mairie vous accueille

Du mardi au vendredi de 8h30 à 13h Le mardi et le vendredi de 14h à 16h Le samedi de 9h30 à 12h30

#### Contact:

04 77 64 78 64 mairie.lay@copler.fr



L'agence postale vous permet d'affranchir votre courrier, d'envoyer des colis, de venir récupérer des plis recommandés, de retirer des espèces, d'acheter des offres mobiles, etc.

#### Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 Le samedi de 9h30 à 12h30

### Permanence des élus

**M. Jean-Marc GIRAUD**, Maire du mardi au samedi de 10h30 à 12h30 et sur rendez-vous.

**Mme KAFIL Leititia**, 1ère adjointe, les vendredis de 14h à 15h

M. GUILLON Jean-Christophe, 2ème adjoint, les samedis de 10h à 12hM. SALAZARD Pierre, 3ème adjoint,

les mardis de 10h à 12h.



Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

# Nos deux agents recenseurs

#### Pourquoi êtes-vous recensés?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
- définir le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

#### Comment ça se passe?

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par les agents recenseurs.

Au dernier recensement, nous comptabilisions 768 habitants.

Plus d'infos sur <u>le-recensement-et-moi.f</u>r

# RESTEZ TOUJOURS INFORMÉS!



